



DGA de l'Administration Générale
Direction des Finances-DGAAG
Service Moyens et Missions Transversales
119.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 26 JUIN 2026
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2025 - Budget principal.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote, par l'Assemblée départementale, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, du compte administratif présenté par le Président du Département. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption (*articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du Code général des collectivités territoriales [CGCT]*). Le vote du compte administratif intervient après une délibération concernant le compte de gestion du comptable public, transmis à l'ordonnateur au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le compte administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. De ce fait, il compare les prévisions et les réalisations. Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser. Par ailleurs, une décision d'affectation des résultats doit être arrêtée.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen et au vote de l'Assemblée délibérante, le compte administratif de l'exercice 2025. Une brève synthèse destinée à l'information des citoyens est jointe au présent rapport.

- Vision synthétique des comptes pour 2025

Les recettes de fonctionnement des départements avoisineraient les 75,7 milliards d'euros pour l'exercice 2025¹. Elles seraient en hausse de 3,3 % par rapport à 2024 grâce à une nette reprise des

¹ « Note de conjoncture, tendances 2025 par niveau de collectivités locales », la banque postale, septembre 2025 ; « Regard financier sur les départements » la banque postale, novembre 2025 ; « Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL) » n°43, DGFIP, juin 2026.

DMTO. Le produit de la TVA nationale devrait rester stable en intégrant la mesure de gel prévue en loi de finances (article 109 de la LF pour 2025). La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), de 10,2 milliards d'euros, resterait dynamique et conserverait un rythme proche de celui de 2024 (+5,0 %). Par contre, les participations reçues en provenance de l'Etat, de l'Europe ou d'autres organismes publics ralentiraient nettement (+1,7 %, en 2025, après +7 %, en 2024). Notamment celles provenant de la CNSA, l'année 2024 ayant été particulièrement forte (+13,8 %).

Pour le département des Bouches-du-Rhône, les recettes 2025 sont en hausse (hors provisions et cessions) de 3,5 % (+89,7 M€). Ce sont les postes de la fiscalité indirecte qui renouent avec une forte dynamique. Le Département demeure pleinement dépendant de la situation économique et des décisions de l'État en matière de fiscalité et de dotations. Le produit des DMTO évolue de +105,3 M€ (+25,4 %). Un renouveau de cette recette qui conjugue hausse d'activité, variation des prix et ajustement du taux de droit commun porté à 5 % pour une période déterminée. La fraction compensatoire de perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (attribution d'une fraction de TVA) est de 603,9 M€ pour 2025, intégrant une régularisation positive de 2024 de 1,6 M€. Concrètement, après correction des glissements d'exercices, le produit de TVA aura évolué de +1,12 % au titre de 2024 et 0 % pour 2025. Cette dernière n'a donc pas connu le dynamisme espéré.

Au niveau national, les dépenses de fonctionnement 2025 des départements représenteraient 68,8 milliards d'euros. Elles s'accroîtraient de seulement 1,1 % par rapport à l'exercice précédent, notamment grâce à un ralentissement de la hausse des prix. Selon les données de la DRFiP pour 2025, au 30 avril 2026, les allocations individuelles de solidarité (AIS) versées par les départements sont en croissance de +1,7 % (+0,4 Md€), dont +8,7 % (+0,3 Md€) pour la prestation de compensation du handicap (PCH), +1,3 % (+0,1 Md€) pour le RSA et -0,8 % (-59 M€) pour l'aide personnalisée pour l'autonomie (APA). Les participations versées par les départements et régions diminuent (-9,1 % soit -0,5 Md€). Par ailleurs, les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités augmentent aussi sous l'impulsion des frais de personnel (+2,2 %), des achats et charges externes (+2 %) ainsi que des frais de séjour (+4,1%).

Le Département connaît une augmentation de ses charges de 0,5 % en 2025. Les dépenses de solidarité (1,6 milliard d'euros) augmentent de 0,7 %, soit +10,3 M€. Les AIS totalisent 827,8 M€, soit une hausse d'environ 5,2 %. Les allocations du revenu de solidarité active (RSA) (471,8 M€), repartent à la hausse (+4,4 %) en 2025. Les dépenses d'APA s'accroissent de 2,1 % (206,4 M€) et la PCH repart à la hausse de 12,7 % (149,5 M€).

En 2025, les dépenses d'investissement, hors dette des départements, sont évaluées à 11,8 milliards d'euros par la DRFiP. Elles seraient en décroissance de 7,4 % après une régression de 2,5 % en 2024.

Cependant, le Département fait exception avec 508 M€ de dépenses d'investissement, hors dette, (+16,8 % ; +73,2 M€). Elles se répartissent entre subventions versées, à hauteur de 50,3 % et 49,7 % d'équipements directs et autres dépenses d'investissement.

Sur la base de la SMCL, en 2025, l'épargne brute des départements atteindrait 6,8 milliards d'euros, en très nette hausse (+32,9 %), et reviendrait à des valeurs plus proches de celles de 2023. Le taux d'épargne brute, rapport de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement est un indicateur de la robustesse financière d'une collectivité. Il peut être considéré comme insuffisant en

dessous du seuil de 8 %, satisfaisant entre 8 et 15 %, et confortable au-delà de 15 %. En 2025, le taux d'épargne brute moyen des départements s'établit à 9 %, supérieur à son niveau 2024 (7 %). Sur l'exercice 2025, 33 départements ont un taux d'épargne brute inférieur à 8 % (contre 54 en 2024), 53 ont un taux compris entre 8 et 15 % (contre 35), et 10 ont un taux supérieur à 15 % (contre 7). Tous les départements présentent une épargne brute positive en 2025, 2 d'entre eux affichaient une épargne négative en 2024. L'épargne nette suit la même tendance (+1,6 milliard d'euros), ce qui représente une croissance de 81,5 %.

Pour les Bouches-du-Rhône, l'épargne brute avoisine les 202 M€ (toutes opérations incluses, ou 199 M€ selon la méthode DGFIP) après deux années consécutives de forte baisse. Il convient de souligner que l'augmentation de l'épargne brute est beaucoup plus marquée pour le Département, atteignant +67,5 % (contre 32,9 % au niveau national). Le taux d'épargne brute évolue ainsi de 4,7 % en 2024 à 7,6 % en 2025, rejoignant la limite basse de la catégorie « satisfaisant ». Pour mémoire, il était de 8,2 % en 2023. Comme pour les autres départements, l'épargne nette suit la même tendance que l'épargne brute, variant de 5 M€ à 63 M€. Le montant des emprunts levés est passé de 411 M€ à 390 M€, sur l'exercice. Le stock de dette est de 2 485 M€ à fin 2025, pour une solvabilité estimée à 12,5 années contre 18,8 en 2024.

1° - La situation du budget général du Département

Les développements qui figurent ci-dessous concernent exclusivement le budget principal du Département. Les budgets annexes sont traités dans des rapports spécifiques. Le présent rapport aborde la section de fonctionnement (I), puis la section d'investissement (II) et enfin les équilibres budgétaires (III).

I - La section de fonctionnement

Elle se compose de produits et de charges dénommés ci-dessous recettes (A) et dépenses de fonctionnement (B).

A - les recettes de fonctionnement : 2 716,2 M€ (+3,9 %)

Après correction des produits des cessions et des provisions, la hausse est de 3,5 %.

Recettes de fonctionnement

Libellés	2024	Structure	2025	Structure	Var. 2024 - 2025
Fiscalité indirecte	1 707 074	65,3%	1 839 710	67,7%	7,8%
Fiscalité directe	106 831	4,1%	108 348	4,0%	1,4%
Dotations et participations	610 927	23,4%	615 094	22,6%	0,7%
Reprises de provisions	15 416	0,6%	21 604	0,8%	40,1%
Produit des cessions	1 374	0,1%	8 426	0,3%	513,4%
Autres recettes	171 588	6,6%	122 978	4,5%	-28,3%
Total	2 613 210	100,0%	2 716 160	100,0%	3,9%
Total (hors provisions et cessions)	2 596 420	99,4%	2 686 130	98,9%	3,5%

en milliers d'euros

o La fiscalité indirecte : 1 839,7 M€ (+7,8 %)

Le produit issu de la fiscalité indirecte 2025 est en augmentation de 7,8 % (+132,6 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (519,3 M€), qui connaît cette année un fort rebond, entre hausse des prix, des transactions immobilières et de façon plus marginale par la mesure de relèvement provisoire du taux plafond de la taxe de publicité foncière de 4,5 % à 5 %.

Depuis 2021, le Département perçoit une fraction de la TVA nationale (pour compenser à la fois la perte de la TFPB et celle de la CVAE). Au total, la recette de TVA encaissée a été de 603,9 M€, dont 146,3 M€ au titre de l'ex-CVAE et 457,5 M€ concernant l'ex-TFPB. Avec désormais plusieurs années de recul sur la compensation en la matière, il apparaît que le Département est pour l'heure perdant dans cette réforme ; le transfert de la TFPB s'est avéré défavorable.

Le Département encaisse également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (370,8 M€), essentiellement destinée à compenser le transfert de la gestion des allocations RMI/RSA, celui de la taxe sur les conventions d'assurances (312,1 M€ ; +8 %) ou encore la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) (24,7 M€ ; +1,7 %). Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour est en baisse, atteignant 2,4 M€ (-30,9 %) et retrouvant des valeurs proches de 2023. Enfin, la taxe d'aménagement (TA) poursuit sa tendance baissière depuis 2024, présentant près de 4 M€ de moins, cette année encore, ce qui

représente un total de 6,6 M€ (-37 %).

- o La fiscalité directe : 108,3 M€ (+1,4 %)

Les recettes de fiscalité directe sont en hausse de 1,5 M€ sur l'exercice, mais ne représentent désormais qu'un faible volume dans le panier de ressource des départements. Le Département est bénéficiaire d'une allocation compensatrice de CVAE, acquittée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant de 95,6 M€. Ce montant est resté constant par rapport à l'exercice 2024, résultante de la précédente réforme de CVAE. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), avec 11,3 M€, progresse, quant à elle de façon moins soutenue qu'en 2024 (+9,8 %), avec +4,1 %. Les rôles supplémentaires des différentes taxes s'élèvent à 1,4 M€ (+1,1 M€).

- o Les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 615,1 M€ (+0,7 %)

Cette rubrique se compose des principales dotations de l'Etat ou de la CNSA et reste en progression sur l'exercice. La hausse reste, cependant, très limitée (+0,7 %) entre 2024 et 2025.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2025 représente 292,9 M€. Cette allocation est en baisse depuis plusieurs années (-1,2 M€ ; -0,4 %). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée et stagne à 11,9 M€.

Le dispositif de compensation péréquée (DCP) 2025 est de 23,5 M€ et baisse de près de 1,2 % (-0,3 M€). Les allocations compensatrices de fiscalité directe restent stables (9,7 M€). Quant à la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO, elle poursuit sa tendance baissière cette année encore. Elle atteint 5,4 M€, soit une baisse de 47,1 % par rapport à 2024. Seule la recette de FCTVA de fonctionnement (1,3 M€) enregistre une hausse de 12,3 % (+143,6 K€). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles au fonds effectuées l'année précédente.

Par ailleurs, des mécanismes de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), stabilisée en 2021 et 2022, connaît une baisse constante depuis 2023. La recette 2025 s'élève à 38,5 M€, contre 39,9 M€ en 2024. Le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) a été reconduit en 2025.

Le Département est également attributaire d'une compensation à hauteur de 11,6 M€, au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), qui poursuit sa tendance baissière (-5,5 %).

Les concours versés par la CNSA en faveur du financement de l'APA, de la PCH, de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et de la conférence des financeurs s'élèvent à 158,2 M€ (+24 %). Parallèlement, la CNSA a aussi apporté plus de 17 M€ de compensations dans le cadre d'autres dispositifs.

- o Les autres produits : 123 M€

Les recettes et participations du secteur social, de l'ordre de 85,4 M€, enregistrent, cette année encore, une forte régression (-26,9 M€). Majoritairement en raison d'une baisse des participations

des tiers au titre de l'aide sociale et de l'évolution des méthodes financières entre le Département et les établissements des secteurs des personnes âgées et handicapées.

Les autres ressources proviennent des produits des services et du domaine, de ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles. Cette année, la part des actifs cédés évolue de 1,4 M€ à 8,4 M€. Les reprises sur provisions sont de 21,6 M€ (15,4 M€ en 2024).

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-149779B-BF-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

B - les dépenses de fonctionnement : 2 514,4 M€ (+0,5 %)

Hors atténuations de recettes (péréquations) et provisions, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 2 420,1 M€ (+13,3 M€).

Dépenses de fonctionnement

Libellés	2024	Structure	2025	Structure	Var. 2024-2025
Personnel	450 355	18,0%	464 161	18,5%	3,1%
Services généraux	125 384	5,0%	118 920	4,7%	-5,2%
Sécurité	89 440	3,6%	91 893	3,7%	2,7%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	71 238	2,8%	69 345	2,8%	-2,7%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	48 404	1,9%	42 789	1,7%	-11,6%
Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisations RMI)	1 548 085	61,9%	1 558 450	62,0%	0,7%
Aménagement des territoires et habitat	6 034	0,2%	4 100	0,2%	-32,1%
Action économique	9 404	0,4%	8 924	0,4%	-5,1%
Environnement	9 488	0,4%	9 405	0,4%	-0,9%
Transports	48 992	2,0%	52 148	2,1%	6,4%
Atténuations de produits	70 835	2,8%	67 021	2,7%	-5,4%
Provisions	23 340	0,9%	27 246	1,1%	16,7%
Total	2 501 000	100,0%	2 514 402	100,0%	0,5%
Total (hors provisions)	2 477 660	99,1%	2 487 157	98,9%	0,4%

en milliers d'euros

o Les dépenses de solidarité : 1 558,4 M€

Dans la rubrique des solidarités, les politiques budgétairement les plus importantes restent : l'insertion (plus de 33 % des charges de solidarité), les personnes en situation de handicap (25 %), celles du bel âge (20 %) et l'enfance famille (21 %).

Ces dépenses restent en augmentation sur l'exercice mais de façon plus mesurée que l'an dernier (+0,7 %) soit une hausse +10,3 M€, contre +1,5 % en 2024 (+23 M€). Ces données sont impactées par la suppression des tickets CESU pour les modes prestataires et mandataires de la PCH, un dispositif de télégestion étant désormais actif, et le passage à un paiement différentiel avec une partie des établissements d'hébergement d'aide sociale. Ces évolutions réduisent de fait le volume des dépenses consacrées à l'aide sociale. Parallèlement, les recettes sont minorées d'autant.

Les rubriques relatives à l'insertion (517,3 M€) progressent de près de 20,3 M€ entre 2024 et 2025, soit +4,1 %. En 2020, les dépenses de ce périmètre étaient montées jusqu'à quasiment 550 M€ avant de redescendre régulièrement. L'exercice renoue donc avec une croissance du domaine de l'insertion. Ainsi, les allocations du RSA, sous l'effet de l'évolution du nombre des allocataires et de la revalorisation de la prestation, augmentent de 4,4 % en 2025 (471,8 M€, contre 451,8 M€ en 2024 ; +20 M€) ; l'exercice 2024 enregistrait une baisse de 1,6 % (+1,4 % au niveau national) et la DGFIP évalue la variation nationale à +1,3 % pour 2025. Les derniers chiffres consolidés à six mois fournis par la CAF annoncent un nombre de bénéficiaires de 70 045 à septembre 2025. Comparativement, les allocataires étaient 68 781 à septembre 2024. La prise en charge des

différents types de contrats aidés représente fin 2025 un volume de l'ordre de 6 M€ et les actions d'insertion de 28 M€.

Concernant la politique des personnes en situation de handicap, le budget a évolué de 243,5 M€ en 2015 à 394,6 M€ en 2025, exercice qui enregistre une hausse de +6,2 %. En 2024, la variation était exceptionnellement en baisse (-1,4 %). Ceci en raison d'une modification dans les règles de gestion. Le « chèque emploi service universel » (CESU) ayant été supprimé depuis le 1^{er} décembre 2023 pour les modes prestataire et mandataire. La prestation de compensation du handicap (PCH), avec près de 150 M€, présente cette année une progression de 12,7 % (-8,3 % en 2024, pour une variation nationale de +9,6 %). Selon la DGFIP, la variation nationale pour 2025 serait de +8,7 %. Le secteur de l'hébergement, après une dépense de 184,2 M€ en 2022, 194,9 M€ en 2023 (+5,8 %), 201,6 M€ en 2024 (+3,4 %), représente 207,7 M€ en 2025 (+3,1 %). Les dépenses de transport, après une envolée, tendraient à se stabiliser (9,5 M€ en 2021, 12,7 M€ en 2022, 11,7 M€ en 2023, 9,3 M€ en 2024 et 9,5 M€ en 2025).

La politique du bel âge couvrirait un budget de 269,2 M€ en 2015. Il s'est chiffré à 319 M€ en 2025. Au sein de cette politique, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a progressé de moins de 146,5 M€ en 2012 à 206,4 M€ en 2025. En 2025, selon les chiffres de la DGFIP, les dépenses liées à l'APA au niveau national ont baissé de 0,8 %. Les autres actions en faveur des personnes du bel âge ont pesé pour plus de 112 M€ en 2025, dont près de 73 M€ au seul titre de l'hébergement.

Les actions des politiques PMI-Enfance-Santé représentent 290,5 M€ en 2025 (hors rémunération des assistants familiaux), dont 280,5 M€ au titre de la seule politique de l'enfance (+2,6%). Les budgets de placement des enfants sont prépondérants avec 237 M€ en 2025 (127,9 M€ en 2015). Pour mémoire, les dépenses relatives aux assistants familiaux évoluent de 31,6 M€ à 32,8 M€ entre 2024 et 2025 (+3,8 %). Elles sont composées à 95 % de rémunérations. Les autres charges (près de 42 M€ pour 2025) sont dédiées aux actions de prévention collective (12,3 M€), aux actions éducatives individuelles (20,4 M€), aux aides financières (4,8 M€) et aux subventions (2,2 M€). Le budget de la santé, hors frais de déplacements et charges diverses, en dehors d'un à-coup en 2020 avec 19,5 M€ acquittés, est relativement constant. Il a été de 8,6 M€ en 2025 (-2 % après une hausse de 2,8 % en 2024). Il permet en particulier la prise en charge des actions de protection maternelle et infantile, les vaccinations...

Les autres domaines (logement et FSL, maisons de la solidarité, plan pauvreté hors insertion...) ont représenté 13,2 M€ en 2025 pour les actions portées par les services de la solidarité sur un total de 37 M€. Par ailleurs, 6,1 M€ sont liés aux transferts de compétences avec Aix-Marseille-Provence Métropole (AMPM) et le solde (17,7 M€) concerne les différentes actions à caractère facultatif portées hors secteur de la solidarité (lutte contre les discriminations, accueil petite enfance, lutte contre la précarité...).

En synthèse, les charges des AIS sont de nouveau en progression passant de 786,7 M€ à 827,8 M€, (+5,2 %, soit +41 M€). Les allocations du RSA repartent à la hausse avec +4,4 % en 2025 (471,8 M€ contre 451,8 M€, soit +20 M€). Les dépenses d'APA représentent 206,4 M€ et progressent dans une proportion moindre qu'en 2024 (+2,1 %, contre 7,4 % en 2024 [effet bénéficiaires et tarifs]). Enfin, la PCH, subit une forte hausse et atteint 149,5 M€, avec pour cette année une croissance de 12,7 %, soit +16,8 M€. Sur ce volume des AIS et en se limitant strictement aux allocations, le reste à charge du Département a représenté 276,4 M€ en 2025 (soit plus de 33 %, proportion proche de celle de 2024). Dans le détail, les allocations du RSA sont compensées à

environ 80 %, l'APA à 54 % et la PCH à près de 26 %.

Charges des AIS 2020-2025

Libellés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
RSA	506,3	489,7	458,6	459,3	451,8	471,8
Variation	7,2%	-3,3%	-6,4%	0,2%	-1,6%	4,4%
APA	175,3	177,5	180,5	188,2	202,2	206,4
Variation	2,7%	1,2%	1,7%	4,3%	7,4%	2,1%
PCH	112,4	119,2	138,6	144,8	132,7	149,5
Variation	6,2%	6,0%	16,3%	4,4%	-8,3%	12,7%
Total	794,0	786,4	777,7	792,3	786,7	827,8
Variation	6,1%	-1,0%	-1,1%	1,9%	-0,7%	5,2%

o La sécurité : 91,9 M€

Le volet sécurité concerne la prévention contre les incendies et la protection des massifs forestiers. Dans ce domaine, l'essentiel du financement est destiné au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (79,9 M€, soit +3,8 %) qui doit faire face à la hausse des risques industriels, technologiques et déployer un important dispositif estival de prévention des feux de forêts. Le deuxième poste de charge permet d'assurer une partie des interventions du bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

o Les transports : 52,1 M€

Cette compétence enregistre, pour l'essentiel, la compensation versée à AMPM en contrepartie du transfert de la politique des transports et d'une fraction de voirie (40 M€). Au-delà, le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, sécurité routière...) représente 8,3 M€ au sein de cette rubrique. Enfin, la participation au fonctionnement des bacs de Barcarin, gérés par le syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR), s'élève à 3,5 M€.

o L'éducation et la politique en faveur des collèges : 69,3 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. En 2025, le budget consacré à l'éducation passe de 71,2 M€ à 69,3 M€ (-1,9 M€ ; -2,7 %).

Cette évolution résulte de deux facteurs majeurs. D'abord, des coûts de l'énergie, qui reviennent dans des proportions plus raisonnables, après la flambée des prix de 2023. En effet, sur 2025, les postes des dépenses d'électricité continuent de baisser et passent de 7,8 M€ à 7 M€ (-10,7 %), les dépenses de gaz sont quant à elles passées de 5,3 M€ à 5 M€ (-6,1 %). Ensuite, le déploiement des centrales photovoltaïques au sein des collèges permet d'optimiser les consommations d'énergie.

Par ailleurs, les dotations de fonctionnement des collèges couvrent un budget de 32,2 M€ en 2025 (31,8 M€ en 2024). Au-delà de ces dépenses contraintes, le Département a engagé un budget de 18,9 M€, proche de celui de 2024, au profit des différents dispositifs de soutien aux collégiens et à leurs familles (aides à la restauration, actions éducatives, fournitures scolaires...).

o La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 42,8 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, les chants de Noël.

Cette rubrique a fait l'objet d'une optimisation financière par l'examen des financements accordés aux tiers et la mise en place de programmes pluriannuels mieux adaptés à certaines activités (carte collégien, séjours sportifs, éducatifs et culturels...).

o Le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 22,4 M€

Ces secteurs représentent 22,4 M€ en retrait de 2,5 M€ sur l'exercice 2025. Notamment, les versements au CAUE13 régressent de 3,6 M€ en 2024 à 2,1 M€ en 2025 (-1,4 M€).

Les interventions en faveur de l'agriculture (5,3 M€), du tourisme (3,8 M€), ainsi que pour l'aménagement des territoires et l'habitat (4,1 M€) pèsent pour 13,2 M€.

Enfin, les autres actions (9,2 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville.

o Les dépenses de moyens généraux : 677,3 M€

Il est ici question, des charges de personnel, des moyens logistiques, mais aussi du remboursement de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation. On constate une variation de +7,4 M€. Celle-ci est liée aux charges de personnel (+13,9 M€) et aux dotations aux provisions (+3,9 M€). Les autres secteurs (services généraux, péréquation...) s'affichent en recul.

▪ Les charges de personnel : 464,2 M€

Les dépenses de personnel (dont assistants familiaux) poursuivent leur croissance. Elles varient de 13,8 M€ (+3,1 %). En tendance nationale, les charges de personnel progressent de 2,2 % en 2025 selon les données de la DRFiP.

En premier lieu, ce poste de dépenses est tiré à la hausse par diverses mesures nationales :

- hausse du taux de cotisation à la CNRACL (34,65 % au lieu de 31,65 % au 1er janvier 2025), soit 5,5 M€ ; le taux de cette cotisation doit encore s'accroître de 3 points par an sur les exercices 2026-2028 où il atteindra 43,65 %.
- hausse du taux de cotisation maladie : le taux a été exceptionnellement diminué par décret en 2024 à 8,88 %, pour compenser la hausse de 1 point du taux CNRACL intervenue alors ; ce taux est depuis revenu à la normale à 9,88 % en 2025 : soit +1,8 M€.

Par ailleurs, le Département a décidé l'amélioration du régime indemnitaire de ses agents de catégorie A, B et C. Le coût induit en 2025 s'est élevé à 6,3 M€.

Il convient d'y ajouter aussi les conséquences du glissement vieillesse technicité (GVT), fruit de l'application du régime de la fonction publique, il représente une dépense supplémentaire de 1,8 M€ cette année.

Enfin, est intervenue la revalorisation des taux horaires de vacation applicables à la filière médico-sociale : effet en année pleine sur 2025 à hauteur 365 K€.

Malgré ces effets à la hausse, divers efforts de gestion ont permis de réduire la croissance des dépenses de près de 2 M€.

- Les autres dépenses d'administration générale : 213,2 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les trois dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...). Ces postes régressent sur 2025, passant de 219,5 M€ pour l'exercice 2024 à 213,2 M€ sur 2025 (-6,3 M€ ; -2,9 %).

Les frais financiers (48 M€) sont en régression de 2,2 M€ sous les effets conjugués d'une baisse du recours à la dette, d'une meilleure maîtrise du calendrier des besoin de financement mais aussi d'une baisse des taux sur 2025. Les autres moyens (70,9 M€) sont globalement en diminution de 4,2 M€ (-5,6 %). Ces baisses concernent notamment les services généraux et la sécurité (24,1 M€ ; -1,8 M€), l'informatique (12,1 M€ ; -1,8 M€) ou les frais de communication et de protocole (3,7 M€ ; -0,1 M€).

Dépenses de moyens généraux

Libellés	2024	Structure	2025	Structure	Var. 2024 - 2025 (%)	Var. 2024-2025 (€)
Personnel	450 355	67,2%	464 161	68,5%	3,1%	13 807
Services généraux	75 074	11,2%	70 870	10,5%	-5,6%	- 4 204
Intérêts de la dette	50 247	7,5%	48 048	7,1%	-4,4%	- 2 199
Atténuations de produits	70 835	10,6%	67 021	9,9%	-5,4%	- 3 815
Provisions	23 340	3,5%	27 246	4,0%	16,7%	3 906
Total	669 851	100,0%	677 346	100,0%	1,1%	7 495
Total (hors personnel)	219 496	32,8%	213 185	31,5%	-2,9%	- 6 312

en milliers d'euros

II - La section d'investissement

Les réalisations de la section d'investissement se ventilent en recettes (A) et dépenses (B).

A - les recettes d'investissement : 57,9 M€ (+23,6 %)

Les recettes d'investissement enregistrent une variation de +23,6 % en 2025.

Recettes d'investissement hors dette

Libellés	2024	Structure	2025	Structure	Var. 2024-2025
FCTVA	24 686	52,6%	42 288	73,0%	71,3%
DDEC	7 919	16,9%	7 919	13,7%	0,0%
DSID	2 511	5,4%	1 378	2,4%	-45,1%
Subventions reçues	6 213	13,2%	3 860	6,7%	-37,9%
Autres recettes	5 573	11,9%	2 508	4,3%	-55,0%
Total	46 902	100,0%	57 953	100,0%	23,6%

en milliers d'euros

Le FCTVA connaît une très forte augmentation. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite à l'identique. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) atteint cette année seulement 1,1 M€. Différents projets sont en cours ou achevés et en attente de versement d'acomptes ou de soldes de la part de l'Etat.

A noter que pour 2025, la rubrique des subventions reçues revient à un niveau plus proche de celui de 2023. Notamment en raison de moindres subventions européennes.

Pour la rubrique « autres recettes », la chute du montant (-3 M€), est essentiellement due à l'année exceptionnelle de 2024 (remboursement de la société La Ciotat Shipyards, d'un montant de 1,8 M€, et la reprise du fonds Covid (+2,1 M€)).

B - les dépenses d'investissement : 508,2 M€ hors dette

La section d'investissement s'élève à 644 M€. Les dépenses d'investissement hors dette atteignent 508,2 M€, soit une croissance de près de 16,8 % (+73,2 M€). Les subventions d'équipement suivent la même tendance et affichent une croissance de 39,7 %, représentant 255,6 M€ et 50,3 % des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 252,7 M€, montant qui reste stable sur l'exercice et représente 49,7 % des dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement hors dette

Libellés	2024	Structure	2025	Structure	Var. 2024 - 2025
Services généraux	53 524	12,3%	49 370	9,7%	-7,8%
Sécurité	26 280	6,0%	14 250	2,8%	-45,8%
Enseignement	123 273	28,3%	138 023	27,2%	12,0%
Culture et vie sociale	7 653	1,8%	11 506	2,3%	50,3%
Politiques sociales	9 695	2,2%	15 267	3,0%	57,5%
Réseaux - Infrastructures	95 495	22,0%	132 650	26,1%	38,9%
Action économique	3 883	0,9%	3 392	0,7%	-12,7%
Environnement	23 853	5,5%	22 820	4,5%	-4,3%
Transports	91 385	21,0%	120 958	23,8%	32,4%
Total	435 040	100,0%	508 235	100,0%	16,8%

en milliers d'euros

o Réseaux et infrastructures et l'environnement : 155,5 M€

Ce poste représente 30,6 % du montant total des dépenses réelles d'investissement, en croissance par rapport à l'exercice précédent de 30,3 %. Le renforcement des infrastructures sur l'ensemble des territoires est une priorité du Département au travers de la politique d'aide aux communes (131,4 M€ pour cette rubrique fonctionnelle, soit une hausse de +34,1 %) ou encore de celle du logement qui suit la même tendance (12,9 M€ ; +27 %). La collectivité soutient des dispositifs relatifs à l'aménagement et l'écologie à destination des administrés, comme à travers la prime air-bois [remplacement d'un chauffage à bois ancien ou la pose d'un filtre à particule] montant en légère hausse par rapport à l'an dernier, soit 1,3 M€, ou encore Provence Eco-Rénov [isolation d'un logement ou équipement d'un moyen moderne de chauffage] pour 2,8 M€. Sur l'exercice 2025, une participation financière de 3,3 M€ bénéficie à l'établissement Euroméditerranée.

o Les transports : 121 M€

La rubrique est constituée majoritairement du plan mobilité et des politiques routières. Les dépenses du plan mobilité ont été cette année de 59,3 M€, contre 33,1 M€ lors de l'exercice précédent. Elles concernent notamment pour 20,3 M€ les travaux du tramway Nord-Sud, pour 13,9 M€ le projet des Bus à Haut Niveau de Service « ChronoBus », entre le pôle d'échanges de la gare d'Aubagne et le pôle d'activités de Gémenos ou encore 3,1 M€ pour le demi diffuseur de Salon Nord. Enfin, le développement du réseau des pistes cyclables dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône représente 2,7 M€ cette année au sein d'un budget routier de 48,3 M€.

o L'enseignement : 138 M€

L'enveloppe allouée aux collèges publics et privés du territoire départemental a représenté 138 M€ en 2025, dont notamment 19,8 M€ pour le dispositif des collèges numériques dans le cadre du plan Charlemagne (incluant la livraison de tablettes ou ordinateurs portables, le renforcement de la vidéo protection...). La maintenance des établissements scolaires a représenté 30,7 M€ et les travaux de réhabilitation / construction près de 77 M€ (+37,4 M€), dont 12,7 M€ pour les travaux du collège Gaston Defferre à Marseille, 12,1 M€ pour la reconstruction du collège les Amandeirets à Martigues ou 5,9 M€ pour le collège François-Auguste Mignet à Aix en Provence.

La recherche, l'enseignement supérieur ou encore l'aide à la Provence numérique (aide à hauteur de 769 K€) ont bénéficié d'un budget de 2,9 M€.

Plusieurs projets ont été portés cette année, dont 0,5 M€ pour le CNRS, pour le compte du centre physique des particules, dans le cadre du projet Neumed, 0,3 M€ pour l'INSERM dans le cadre du projet « Cancer XXI »

o L'action sociale et les solidarités : 15,3 M€

La collectivité poursuit son action à destination du secteur de la santé. Cela se traduit par la modernisation des établissements et de leurs équipements mais aussi par l'aide à l'acquisition de matériels sur l'ensemble du territoire. Un budget de 2 M€ y a été consacré en 2025. Par ailleurs, le Département a engagé 4,2 M€ de budget au profit des établissements d'accueil des personnes âgées et handicapées du territoire.

Enfin, le Département dote ses services de nouveaux locaux et assure la maintenance des bâtiments existants. Notamment un bien sis à l'Estaque a été acquis pour l'implantation d'une maison départementale de la solidarité pour 4,4 M€ ou encore 0,2 M€ ont été investis pour la maison départementale de la solidarité de Gardanne. La maintenance a mobilisé 3,8 M€.

o La sécurité : 14,2 M€

Le Département continue de financer le SDIS, directement et indirectement, via ses équipements (matériels et bâtiments) à hauteur de 10,8 M€, dont 4,7 M€ sous forme de subventions. Un montant de 1,2 M€ a également été investi pour l'acquisition d'engins forestiers et l'entretien du matériel existant, afin d'assurer la prévention et l'entretien des massifs forestiers et préserver ces zones sensibles.

o Action économique : 3,4 M€

Le Département poursuit son engagement auprès des agriculteurs et éleveurs, avec des aides en faveur des jeunes agriculteurs, la modernisation des réseaux hydraulique ou encore le soutien aux filières de la pêche ou du bio (2,7 M€). Toutes ces actions permettent de favoriser l'emploi dans le département et de garder le territoire attractif.

o La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 11,5 M€

Le budget alloué à ces politiques favorise l'accès du public à des structures départementales reconnues (archives et bibliothèque, musée de l'Arles antique, muséon Arlaten...). Il permet aussi de soutenir les associations culturelles et sportives. Il facilite également la restauration de monuments historiques, ou encore l'accueil des manifestations importantes sur le territoire. Plusieurs paiements sont intervenus en 2025, dans le cadre des projets liés aux jeux Olympiques 2024, qui ont permis, notamment divers aménagements sportifs (3 M€).

o Les moyens généraux : 49,4 M€

Ce budget (informatique, matériels, véhicules, mobiliers, travaux...), permet à la collectivité, de mettre en œuvre et de développer ses politiques publiques. Il intègre en particulier des opérations d'acquisitions pour près de 25,8 M€. L'exercice 2025 est ainsi impacté par l'opération d'achat de

l'immeuble Phocéa à Marseille (24,1 M€).

- La mise en œuvre du budget vert : une nouvelle annexe destinée à mettre en lumière les choix d'investissement ayant un impact positif sur l'environnement

Pour mémoire, la loi de finances pour 2024, dans son article 191, a introduit l'obligation pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants, de produire une annexe environnementale dans leur compte administratif ou leur compte financier unique : « Impact du budget pour la transition écologique ».

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de cette obligation, notamment les critères de cotation des dépenses en fonction de leur impact environnemental.

Ces textes visent à intégrer davantage les enjeux environnementaux, dans la gestion budgétaire des collectivités locales, en valorisant dans cette annexe, les investissements favorables à la transition écologique.

Pour cette deuxième année de mise en œuvre, deux évolutions interviennent :

- le périmètre de la cotation s'étend à l'ensemble des dépenses réelles d'investissement hors remboursement des annuités d'emprunt ;
- une seconde analyse des dépenses selon l'axe 6 « Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » s'ajoute à l'analyse selon l'axe 1 « Lutte contre le changement climatique ».

S'agissant de l'axe 1, sur le périmètre de cotation réglementaire qui englobe désormais toute la section d'investissement, il apparaît que, pour l'année 2025, 34,6 % des dépenses réalisées sont notées favorables et seulement 8,9 % défavorables. Le solde se répartit entre des dépenses non cotées et 41,7 % de dépenses neutres.

S'agissant de l'axe 6, nouveau cette année, sur le périmètre de cotation réglementaire qui englobe désormais toute la section d'investissement, il apparaît que, pour l'année 2025, que la majorité des dépenses sont des dépenses neutres (64,2 %).

III - Les équilibres budgétaires

Il s'agit d'apprécier dans cette partie la situation des équilibres budgétaires du Département (A) et de traiter des résultats et restes à réaliser (B).

A - les équilibres financiers du Département

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 201,8 M€ en 2025. Elle est en regain par rapport à l'exercice antérieur (+79,8 %). Cette inflexion s'explique d'abord par une forte augmentation des recettes, notamment par la croissance des DMTO (+105,3 M€ ; +25,4 %) mais aussi par une faible augmentation des charges de fonctionnement (+0,5 %).

Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 136 M€.

L'exécution de l'exercice 2025, s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 390 M€ se répartissant entre 55 M€ d'emprunts obligataires et 325 M€ d'emprunts bancaires.

L'endettement au 31 décembre 2025 s'élève à 2 485 M€, dont 46 % à taux fixe et 54 % à taux variable (les emprunts fondés sur le Livret A représentent 11 % de l'encours de dette total). L'encours de dette se répartit entre 32 % d'obligataire et 68 % de bancaire.

B - les résultats et restes à réaliser

Pour cet exercice comptable, le besoin de financement de l'investissement s'élève à 121,7 M€ et le résultat de fonctionnement est en excédent de 156,5 M€. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement s'établissent à 6,4 M€ en dépenses. En section d'investissement, ils sont de 1,9 M€. Au total, les restes à réaliser représentent donc 8,3 M€ en dépenses, laissant une marge de manœuvre nette de 26,5 M€. Tous ces éléments font l'objet d'une décision de report et/ou d'affectation.

2° - Proposition d'affectation des résultats

Selon la réglementation, pour la détermination des opérations d'affectation, il est obligatoirement tenu compte du besoin de financement de la section d'investissement, soit 121,7 M€, et des restes à réaliser d'investissement (dépenses / recettes).

Il est proposé de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2025, du budget général, selon le strict besoin de financement de la section d'investissement et selon les écritures 2025 suivantes :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de de 123 603 951,77 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- besoin de financement d'investissement 2025, à reporter en 2026 (001 dépense) : 121 741 527,29 € ;
- résultat de fonctionnement 2025, à reporter en 2026 (002 recette) : 32 930 272,02 €.

Par ailleurs, les restes à réaliser de 8,3 M€ font l'objet d'un report sur l'exercice 2026.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 26 JUIN 2026**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2025 - Budget principal.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt six juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

Présent(s) :

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :

Mme Martine VASSAL, Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Samia GHALI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

Donne(nt) pouvoir :

M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, M. Hervé GRANIER à Mme Agnès AMIEL, M. Henri PONS à M. Lionel DE CALA, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 26 JUIN 2026**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2025 - Budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 26 juin 2026,
le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL, ayant quitté la salle,

A décidé :

d'adopter le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

Budget principal :

o Investissement	-121 741 527,29 €
o Fonctionnement	+156 534 223,79 €
o Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025 ²	+34 792 696,50 €

2 Après reprise des résultats antérieurs. *Les résultats définitifs tiennent compte des reprises des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.*

Adopte à l'unanimité

Pour : 46

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Abstentions : 5

Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Valérie GUARINO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

SignéDanielle MILON

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 26 JUIN 2026**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2025 - Budget principal.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt six juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

Présent(s) :

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :

Mme Martine VASSAL, Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Samia GHALI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

Donne(nt) pouvoir :

M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, M. Hervé GRANIER à Mme Agnès AMIEL, M. Henri PONS à M. Lionel DE CALA, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 26 JUIN 2026**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2025 - Budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 26 juin 2026,
le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL, ayant quitté
la salle,

A décidé :

de procéder à l'affectation des résultats du budget principal comme suit :

- o couverture du besoin de financement par l'émission d'un titre de recette de 123 603 951,77 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- o résultat d'investissement 2025 à reporter en 2026 (001 dépenses) : 121 741 527,29 € ;
- o résultat de fonctionnement 2025 à reporter en 2026 (002 recettes) : 32 930 272,02 €.

Adopte à l'unanimité

Pour : 46

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Abstentions : 5

Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Valérie GUARINO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

SignéDanielle MILON